

Image not found or type unknown



Usufruit en tant que couple

Par **playnobil**, le **01/07/2009** à **15:53**

Bonjour, je vis en couple (ni mariée ni pacsé) nous avons deux enfants. les parents de mon compagnon vont lui donner la maison familial, avance sur héritage. J'ai compris que je ne pouvais en rien apparaître sur les papier de donation car c'est un héritage, en revanche je voudrais savoir comment me protéger des héritiers s'il arrivait quelque chose à mon compagnon ? Pour être usufruitière faut-il faire un acte notarié, faut-il être pacsé ou bien se marier ? quel moyen j'ai de me protéger ? Merci